

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
des concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de
2^{ème} classe
Session 2017

I- LES PRINCIPALES DONNÉES DES SESSIONS PRECEDENTES**A- La session 2011**

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit	Absents (absentéisme)	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
Externe	150	138	2 051	1 585	466 (22,72%)	10,57	328 (15,00)	321 (2,13%)	138 (15,00)
Interne	75	103	782	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	697 (10,87%)	103 (19,00)
3^{ème} voie	25	9	14	10	4 (28,57%)	0,2	10 (9,50)	10 (0%)	9 (11,67)
Total	250	250	2 871	1 595	494	-	338	1 028	250

B- La session 2012

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit	Absents (absentéisme)	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
Externe	60	64	1 453	1 157	296 (20,37%)	19,28	143 (10,00)	143 (0%)	64 (14,67)
Interne	30	35	578	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	498 (13,84%)	35 (19,75)
3^{ème} voie	10	1	6	3	3 (50%)	0,3	2 (13,75)	2 (0%)	1 (10,00)
Total	100	100	2 037	1160	299 (14,67%)	-	145	643	100

C-La session 2013

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit	Absents (absentéisme)	Ratio présents /poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
Externe	65	65	1 794	1 342	452 (25,19%)	20,64	131 (10,00)	128 (2,30%)	65 (13,00)
Interne	30	30	704	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	582 (17,32%)	30 (19,50)
Troisième voie	5	5	24	15	9 (37,5%)	3	8 (12,5)	8	5 (13,67)
Total	100	100	2 522	1 357	461 (25,35%)	-	139	718	100

D- La session 2014

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit	Absents (absentéisme)	Ratio présents /poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
Externe	150	142	1 606	1 239	367 (22,9 %)	8,26	269	259 (3,72 %)	142 (11,33)
Interne	75	100	562	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	475 (15,48%)	100 (16,75)
3^{ème} voie	25	8	16	13	3 (18,8 %)	0,52	13	13 (0,00 %)	8 (10,08)
Total	250	250	2 184	1 252	370 (22,8 %)	-	282	747	250

E- La session 2015

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit	Absents (absentéisme)	Ratio présents /poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
Externe	195	156	1 555	1 224	331 (21,29 %)	6,28	152	151 (0,66 %)	109 (10,00)
Interne	90	135	563	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	488 (13,32 %)	128 (15,50)
3^{ème} voie	15	9	25	17	8 (32 %)	1,13	13	13 (0,00 %)	9 (10,25)
Total	300	300	2 143	1 241	339	-	165	652	246

F- La session 2016

Comme l'autorise la réglementation, les concours étaient uniquement ouverts en externe et en troisième voie.

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit	Absents (absentéisme)	Ratio présents /poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
Externe	90	94	1 836	1 316	520 (30,92 %)	14,62	244 (10,00)	237 (2,87 %)	94 (13,17)
3^{ème} voie	10	6	25	19	6 (24 %)	1,90	13 (9,63)	13	6 (10,75)
Total	100	100	1 861	1 335	526	-	257	250	100

II – LA SESSION 2017

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Inscrits	Présents à l'écrit	Absents (absentéisme)	Ratio présents /poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
Externe	68	61	1 573	1 221	352 (22,81%)	17,96	238	237 (0,42%)	61 (15,42)
Interne	33	43	659	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	571 (13,35%)	43 (19,25)
3^{ème} voie	11	8	23	16	7 (30,43%)	1,45	10	10 (0,00%)	8 (11,33)
Total	112	112	2 255	1 237	359	-	248		112

III- LE PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS

a) Répartition par âge et sexe

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Sexe								
moins de 20 ans	0	10	0	1	0	1	0	12
de 21 à 30 ans	4	370	1	103	0	3	5	476
de 31 à 40 ans	5	582	1	171	0	8	6	761
de 41 à 50 ans	3	490	1	239	0	8	4	737
51 ans et plus	0	109	0	142	0	3	0	254
Total	12	1561	3	656	0	23	15	2240
	1 573		659		23		2 255	

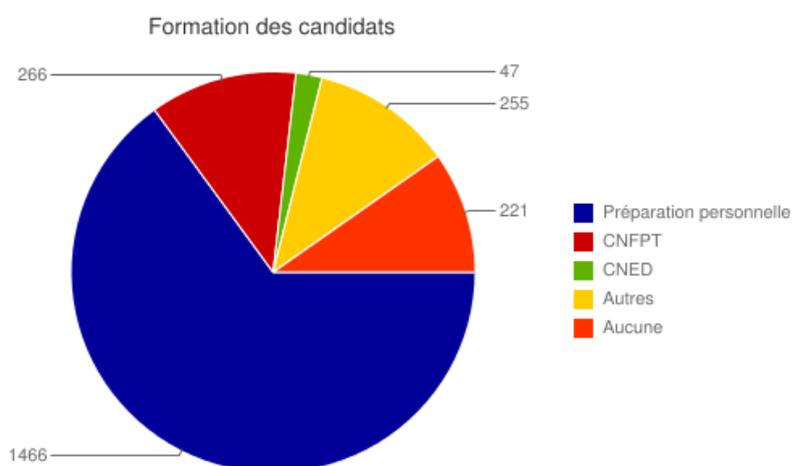
b) Origine géographique des candidats (lieu du domicile)

ORIGINE	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	44	2.80	6	0.91	1	4.35	51	2.26
Petite couronne	891	56.64	380	57.66	11	47.83	1282	56.85
Grande couronne	316	20.09	151	22.91	4	17.39	471	20.89
Seine et Marne	53	3.37	25	3.79	3	13.04	81	3.59
DOM-TOM	23	1.46	10	1.52	0	0.00	33	1.46
Province	246	15.64	87	13.20	4	17.39	337	14.94
Total	1573	100.00	659	100.00	23	100.00	2255	100.00

c) Formation initiale des candidats

DIPLOMES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (doctorat...)	1	0.06	0	0.00	0	0.00	1	0.04
Niveau 2 (Licence)	23	1.46	6	0.91	2	8.70	31	1.37
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	50	3.18	12	1.82	1	4.35	63	2.79
Niveau 4 (BAC)	229	14.56	76	11.53	4	17.39	309	13.70
Niveau 5 (BEP,CAP,Brevet)	837	53.21	458	69.50	12	52.17	1307	57.96
Niveau 6 (aucun diplôme)	0	0.00	38	5.77	2	8.70	40	1.77
Mère de trois enfants	400	25.43	62	9.41	2	8.70	464	20.58
Equivalence de diplôme	33	2.10	7	1.06	0	0.00	40	1.77
Total	1573	100.00	659	100.00	23	100.00	2255	100.00

d) Préparation des candidats au concours



La grande majorité (65,01 %) des candidats déclare une préparation personnelle. 266 candidats (11,80 % des inscrits) déclarent une préparation dispensée par le CNFPT.

IV- LES RÉSULTATS DE L'ÉCRIT

A- L'épreuve écrite du concours externe

L'épreuve d'admissibilité, qui consiste en la réponse à vingt questions à choix multiples portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1), a été cette année encore organisée sur la base d'un sujet commun aux trois centres de gestion franciliens.

Les résultats comparés des 4 dernières sessions s'établissent comme suit :

Sessions	Moyenne générale	Nombre de questions	Nombre et pourcentage de notes ≥ 10	Nombre et pourcentage de notes < 5	Palette des notes
2014	6,56	20	269 (21,64%)	339 (27,27%)	0 à 16,25
2015	5,21	20	152 (12,41%)	527 (43,02%)	0 à 16,25
2016	7,16	20	245 (18,57 %)	211 (15,99%)	0 à 14,00
2017	7,19	20	372 (30,39%)	304 (24,84)	0 à 16,25

La moyenne générale est en légère hausse par rapport aux sessions précédentes.

Le pourcentage des candidats obtenant une note égale ou supérieure à 10,00 sur 20 est logiquement en hausse lui aussi, passant de 18,54 % en 2016 à 30,39 %.

304 candidats, soit **24,84 % des présents** obtiennent une note éliminatoire à l'épreuve de questionnaire à choix multiples.

B- L'épreuve écrite du troisième concours

L'épreuve d'admissibilité consiste en une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 1).

Là aussi, l'épreuve a été faite sur la base d'un sujet commun aux trois centres de gestion francilien.

La **moyenne des notes** obtenues par les **16** candidats présents s'élève à **12,53**. Elle était de 11,07 en 2016, même si la comparaison est peu significative au regard du faible nombre de candidats.

13 candidats ont obtenu une **note égale ou supérieure à 10,00**, les notes s'échelonnant de **6,75 à 17,00**.

IV- L'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, au moment de l'admission et dans la limite de 15 % du nombre total de postes ouverts, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne.

A- Le concours externe

68 postes sont ouverts au concours externe.

Le ratio, fréquemment mis en œuvre dans la mesure où il permet généralement de pourvoir l'ensemble des postes à un niveau de note satisfaisant, de 1,5 admissible pour un poste, est ici inopérant en raison du nombre élevé de candidats ex aequo à 12,50 / 20.

Le jury décide donc de fixer à **11,25 sur 20** le seuil d'admissibilité, rendant ainsi admissibles 238 candidats, soit un ratio de **3,5** admissibles par poste ouvert.

B- Le troisième concours

11 postes sont ouverts au troisième concours.

23 candidats ont été admis à concourir, dont 16 seulement se sont présentés à l'épreuve écrite.

Le jury décide de fixer le seuil d'admissibilité à **11,25 sur 20**, rendant ainsi admissibles **10 candidats**.

On constate dès cette phase que **1 poste au moins sera transférable** à l'admission du troisième concours vers les deux autres voies.

V- L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A- Le concours externe

Sur les 238 candidats admissibles, un seul ne s'est pas présenté à l'épreuve orale d'admission, ce qui représente un absentéisme de 0,42 %.

Les notes obtenues s'échelonnent de 1,25 à 20,00, cette dernière note étant attribuée à 3 candidats.

Cinq candidats obtiennent une **note inférieure à 5,00**.

190 candidats obtiennent **10,00 ou plus**, soit 80,17 % des présents (75,95 % en 2016)

La **moyenne des notes** s'élève à **13,53** (13,04 en 2016)

B- Le concours interne

571 des 659 candidats admis à concourir se sont présentés à l'unique épreuve orale d'admission, ce qui représente un absentéisme de 13,35 %.

Les notes obtenues s'échelonnent de 2,00 à 20,00, cette dernière note ayant été attribuée à 7 candidats.

35 candidats obtiennent une **note inférieure à 5,00 et sont éliminés**, soit 6,13 % des présents (5,33 % en 2015).

394 candidats obtiennent **10,00 ou plus**, soit 69 % des présents (62,70% en 2015)

La **moyenne des notes** s'élève à **12,47** en hausse par rapport à la session précédente (11,77 en 2015)

C- Le troisième concours

Les 10 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Le meilleur obtient la note de **18,50** sur 20 et le moins bon la note de **8,50** sur 20.

La moyenne des notes obtenues par les 10 candidats présents s'élève à **13,13** sur 20 (11,23 en 2016)

VI- L'ADMISSION DES CANDIDATS

Le jury, compte tenu de l'homogénéité des notes attribuées à l'oral décide de ne pas procéder à une péréquation des notes et les arrête définitivement.

A- Le troisième concours (11 postes ouverts)

Compte tenu du niveau des candidats, le jury décide de fixer à 11,33 la moyenne requise pour être admis au concours de troisième voie.

Huit des dix candidats admissibles obtiennent une moyenne égale ou supérieure à 11,33.

Huit candidats sont donc déclarés admis par le jury.

Le jury acte que **trois postes sont ainsi potentiellement transférable** vers le concours externe ou le concours interne.

B- Le concours externe (68 postes ouverts)

Compte tenu du niveau des candidats, le jury décide de fixer à 15,42 la moyenne requise pour être admis au concours externe.

61 candidats obtiennent au moins cette note et sont déclarés admis par le jury.

Le jury acte que 7 postes sont ainsi potentiellement transférables vers le concours interne.

C- Le concours interne (33 postes ouverts)

Le jury décide de transférer sur cette voie les 3 postes non utilisés sur le troisième concours et les 7 postes non utilisés sur le concours externe, ce qui porte à 43 le nombre de postes ouverts sur le concours interne.

Le 43^{ème} candidat obtient la note de 19,25, la note du 44^{ème} s'établissant à 19,00.

Le jury décide donc de fixer à 19,25 la note requise pour être admis au concours interne.

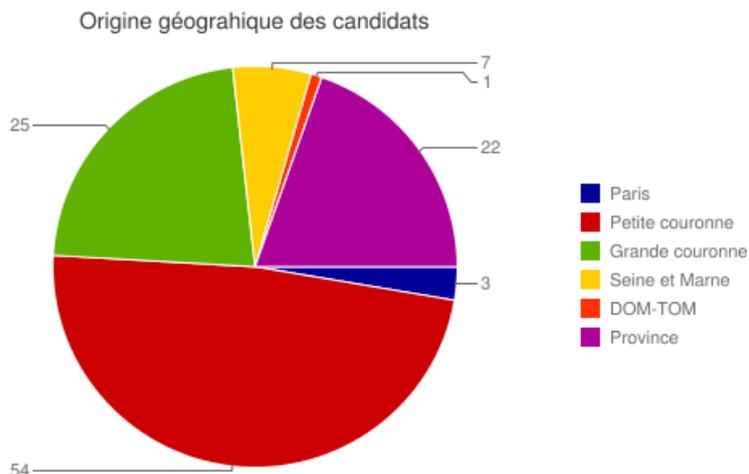
43 candidats obtiennent au moins cette note et sont déclarés admis par le jury

VII- Le profil des candidats admis

A- Répartition par âge et sexe

100 % des admis sont des femmes. Aucun homme ne figure parmi les lauréats. La majorité d'entre elles appartient à la tranche d'âge des 31 à 40 ans.

B- Origine géographique des lauréats



48,21% des lauréats sont originaires de la Petite Couronne et 22,32 % de la Grande Couronne. 6,25 % des lauréats viennent de Seine et Marne, 2,68% de Paris et 20,53 % des régions.

C- Préparation des lauréats

Cette année encore, la proportion des candidats préparés par le CNFPT est plus importante parmi les admis (18,75%), que parmi les inscrits (11,80 %), preuve de l'utilité de cette formation.

VIII- L'ÉVALUATION DES EPREUVES

A- Le questionnaire à choix multiples

Le sujet, qui comportait 20 questions, était, comme évoqué plus haut, commun aux trois centres de gestion franciliens (Centre de gestion de Seine-et-Marne, Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne, Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne). D'une durée de 45 minutes, il portait sur des situations concrètes habituellement rencontrées par des ATSEM dans l'exercice de leurs fonctions.

Les questions cherchaient à évaluer :

- la capacité du candidat à cerner le métier d'ATSEM ainsi que son cadre hiérarchique et fonctionnel,
- ses connaissances en matière de respect des règles liées à l'hygiène et la sécurité des enfants ainsi qu'à la mise en état de propreté des locaux et du matériel,
- ses connaissances quant au développement de l'enfant en particulier son autonomie dans un cadre collectif d'apprentissage et d'activités.

Un barème pénalisant avait été proposé : moins 0,25 point pour chaque question faisant l'objet d'une réponse fautive ou laissée sans réponse, chaque question recevant une réponse juste étant notée sur 1 point.

B- L'épreuve de 3 à 5 questions du troisième concours

Cette épreuve permettait de :

- vérifier les capacités de compréhension du candidat à partir des documents,
- évaluer l'aptitude du candidat à aller chercher l'information là où elle se trouve ou le cas échéant, à mobiliser des informations extérieures aux documents, issues de son expérience ou de ses connaissances,
- d'évaluer les savoirs et savoir-faire fondamentaux liés à ce cadre d'emplois.

C- L'épreuve orale d'entretien

• Concours externe

Un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. *Durée 15mn coef 2*

• Concours interne et de 3^{ème} voie

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles. *Durée 20mn dont 5 mn au plus d'exposé, coef. 2 pour le troisième concours.*

Les remarques des membres du jury sur les forces et les faiblesses des candidats :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Préparation- Investissement, motivation- Connaissances de l'environnement professionnel, de l'enfant- Bienveillance	<ul style="list-style-type: none">- Stress voire anxiété- Expression orale pauvre, manque de vocabulaire professionnel- Difficulté à verbaliser et valoriser les compétences acquises- Tendance à la description sans expliquer les raisons et objectifs des actions exposées- Exposé peu structuré et très chronologique qui ne met pas en avant les compétences et le projet- Lacunes en connaissances territoriales et en connaissances citoyennes

Conseils à l'attention des candidats :

- S'entraîner à mettre des mots sur ses tâches quotidiennes
- Perfectionner la culture territoriale
- Réfléchir sur son positionnement
- Développer sa curiosité
- Faire des formations : préparation au concours, gestion du stress

Je tiens à remercier les membres du jury pour leur disponibilité et leur professionnalisme, je remercie également les services de la Direction des concours du CIG de la Petite Couronne pour la bonne conduite de l'ensemble des opérations.

Fait à Pantin, le 23 décembre 2017

Le Président du jury
Daniel Mothet
Attaché territorial principal honoraire